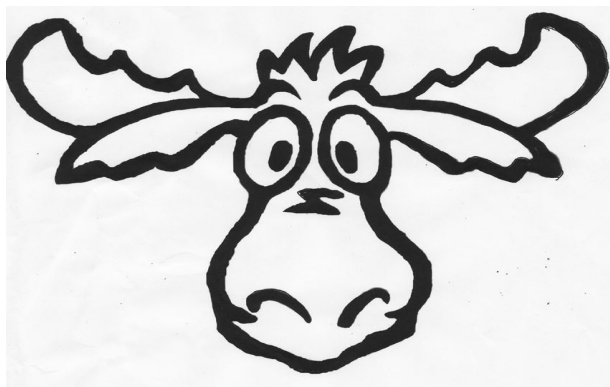


"10 ans de roller aux Sorinières"

25 avril 2009

Elan Roller



Les Sorinières
10 ans

Venez fêter et participer à cette journée

- 13h30 **championnat départemental "fond"**
toutes catégories, 20 titres décernés
- 18h00 **randonnée familiale "10 Km"**
costumée pour ceux qui le souhaitent
dans les rues des Sorinières
Départ/Arrivée au patinodrome des Sorinières
- 20h00 **vin d'honneur**
patinodrome ouvert à tous jusqu'à minuit
circuit routier de 333 mètres, à flanc de coteau
plateau avec rampes
apportez votre pique-nique, les pâtes sont offertes !

"10 ans de roller aux Sorinières"

25 avril 2009

Bulletin d'inscription à la randonnée

à remettre sur le lieu du départ à partir de 17h45

NOM Prénom :

Né(e) le :

ADRESSE :

Licencié : Oui Non

Club :

Licence N° :

Secouriste à jour de ses recyclages : Oui Non

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et des consignes, et m'engage à m'y conformer.

Je m'engage à respecter les instructions données par les organisateurs ou encadrants.

Tout manquement au règlement ou consignes m'exclut d'office et sans appel de la randonnée et décharge l'organisation des toutes responsabilités en cas d'accident.

J'autorise les organisateurs à prendre toutes les dispositions médicales nécessaires en cas d'urgence.

Je certifie :

savoir suffisamment bien patiner pour rouler sur route : *freiner & m'arrêter, virer, négocier une descente,*

être physiquement apte à faire du roller,

connaître le code de la route et m'engager à le respecter.

(signature du patineur, précédée de la mention "lu et approuvé")

Le

Les randonneurs de **moins de 18 ans** doivent fournir une autorisation parentale :

..... *(NOM Prénom du parent)* autorise mon enfant désigné ci-dessus à effectuer cette randonnée, et autorise les organisateurs à prendre toutes les dispositions médicales nécessaires en cas d'urgence.

(signature du parent, précédée de la mention "lu et approuvé")

Les randonneurs de **moins de 16 ans** doivent être accompagnés d'un patineur majeur.

..... *(NOM Prénom du patineur majeur)*

(signature du patineur majeur, précédée de la mention "lu et approuvé")

Personne à contacter en cas d'urgence : Tél :

Pour informations complémentaires, contacter Bruno Guineberteau au 06 62 63 53 50 après 18h30

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler la manifestation pour des raisons de sécurité (mauvaises conditions météorologiques, ...)

"10 ans de roller aux Sorinières"

25 avril 2009

Organisation et règlement de la randonnée

ENCADREMENT RANDONNEE

La randonnée parcourra environ 10 kilomètres dans l'agglomération des Sorinières, encadrée par :

1 véhicule de tête

1 véhicule de signalisation arrière

1 véhicule balais

des signaleurs à rollers ou à vélos, veillant au respect du règlement

Les voitures sont équipées de téléphones portables et peuvent communiquer entre elles

ORGANISATION

Cette randonnée est organisée par la section Roller de l'élan Omnisports des Sorinières, sous couvert de la Fédération Française de Roller Skating.

Ravitaillements : aucun ravitaillement n'est prévu sur ce parcours.

Sécurité : La sécurité routière est assurée par les cyclistes et patineurs expérimentés qui accompagnent le groupe. Des sauveteurs secouristes à jour de leur recyclage accompagnent le groupe (certains à roller et d'autres dans les voitures)

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et les participants non licenciés sont assurés par une police de groupe (MMA)

REGLEMENT

Inscriptions : Au patinodrome des Sorinières (lieu de départ/arrivée) le 25 avril 2009 à partir de 17h45

Participation : La randonnée roller est ouverte à tous les patineurs. Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants de **moins de 18 ans**. Les participants de **moins de 16 ans** doivent être accompagnés d'un patineur majeur.

Les participants à la randonnée doivent impérativement savoir suffisamment bien patiner pour aller sur la route : freiner & s'arrêter, virer, négocier une descente

Les participants à la randonnée certifient que leur état de santé est compatible avec la pratique du roller

Equipeement : patins (en ligne ou traditionnels) en bon état, **casque obligatoire**, protections conseillées (surtout poignets)

Règle de conduite sur le parcours :

Interdiction de dépasser les encadrants qui ouvrent la randonnée et donnent le rythme.

Interdiction de se séparer du groupe.

Obligation de respecter les consignes des équipes d'encadrement de l'organisation.

Obligation de respecter le code de la route et de rester sur la voie de circulation de droite

Obligation de respecter les riverains et les autres participants

Obligation de respecter l'environnement

Les organisateurs peuvent exclure un patineur s'ils le jugent inapte à effectuer cette randonnée dans de bonnes conditions